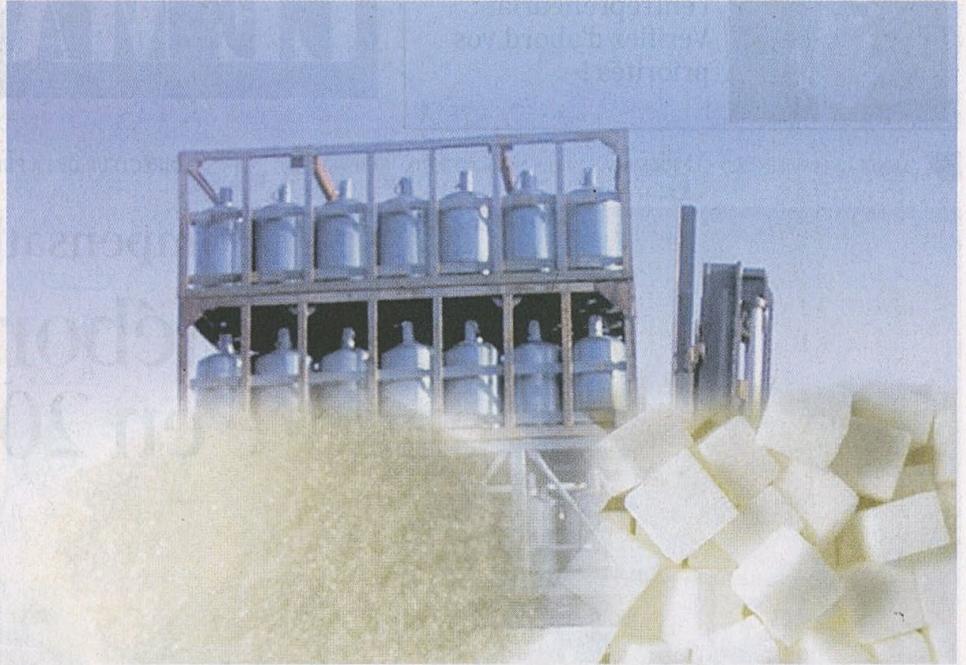


## Caisse de compensation

# La facture déborderait encore en 2019

À fin décembre, le paiement de la subvention pour les seuls produits gaziers et sucriers s'est élevé à 15,80 milliards de DH. Les arriérés, eux, dépassent 1,78 milliard, soit un total de 17,59 milliards de DH. La charge de compensation devra déborder, la dotation 2019, y compris pour le soutien de la farine, ne prévoyant que 17,67 milliards.

**L**a facture de la Caisse de compensation risque encore de déborder en 2019. Selon les données provisoires enregistrées à fin décembre, le paiement de la subvention pour les seuls produits gaziers et sucriers s'est élevé à 15,80 milliards de DH. Les arriérés, eux, dépassent les 1,78 milliard. Ainsi, entre factures payées et créances non encore réglées, le montant de la subvention bon-dit à 17,59 milliards de DH. Rappelons que la dotation budgétaire de 2019 destinée à soutenir les prix du gaz butane, du sucre et aussi de la farine de blé tendre était fixée à 17,67 milliards, portée à 18,3 milliards en tenant compte des mesures d'accompagnement. Notons aussi que le soutien des farines subventionnées dépasse, annuellement, le milliard de DH. En attendant le bilan global, c'est le gaz butane qui constitue l'essentiel des factures avec 13,53 milliards de DH : 12,40 milliards de paiement de la subvention et 1,13 milliard d'arriérés. Pour le sucre, la facture s'élève à 4,05 milliards de DH : 3,40 milliards déjà payée aux sociétés concernées et 653,38 de créances non encore réglées.



La loi de Finances 2020 prévoit une dotation de 13,64 milliards de DH pour le soutien des prix du gaz butane et des produits alimentaires, portée à 14,6 milliards, tenant compte des mesures d'accompagnement.

C'est le gaz butane qui constitue l'essentiel des factures avec 13,53 milliards de DH (dont 12,40 milliards payés) contre 4,05 milliards pour le sucre (dont 3,4 milliards réglés).

Selon la Caisse de compensation, le cours moyen du gaz butane a fini l'année 2019 par une nette augmentation par rapport au début de l'année. Il s'est établi à 466 dollars la tonne, soit une hausse de 4% en glissement mensuel et de 22% sur un an. En dépit de cette évolution, la moyenne des cours du gaz butane en 2019 a connu une chute de 18% comparée à celle de 2018. De ce fait, la subvention unitaire a reculé. À fin décembre 2019, elle affiche une moyenne de 44,81 DH pour la bonbonne de 12 kg et 11,81 DH pour celle de 3 kg contre respectivement 58,92 et 15,34 DH la même période de 2018. Pour ce qui est du sucre, la subven-tion forfaitaire par kilogramme

est restée stable à 2,8 DH, la moyenne annuelle des cours du sucre brut ne s'étant accrue que de 1% en glissement annuel. Notons, néanmoins, que ce cours s'est affiché à son plus haut en décembre 2019 à 318 dollars la tonne (+6% en glissement annuel). Le gouvernement continuera, cette année, à le subventionner tout comme le gaz butane et la farine. La loi de Finances 2020 prévoit, en effet, une dotation globale de 13,64 milliards de DH destinée à soutenir les prix du gaz butane et des produits alimentaires (sucre et farine de blé tendre). Cette subvention est portée à 14,6 milliards, tenant compte des mesures d'accompagnement. ■

Moncef Ben Hayoun